

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001428 - 2017 B 00270 - 827 933 755 - AAG FOOD
INTERNATIONAL

AAG FOOD INTERNATIONAL
S.A.S. au capital de 175 000€
Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpilleux – 42000 SAINT-ETIENNE
827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 13 janvier 2025

L'an 2025 et le 13 janvier, à 11h00 heures au siège social, les actionnaires de la société AAG FOOD INTERNATIONAL, se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents :

M. BOGIRAUD Christian propriétaire de 855 actions,
M. BOGIRAUD Georges propriétaire de 600 actions,
M. PIRRERA Ludovic propriétaire de 200 actions,

Absente : Mme Fabienne PALGE propriétaire de 95 actions.

L'assemblée est présidée par M. BOGIRAUD Christian.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social :

Puis, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code du commerce,
- Approbation des comptes annuels et approbation des conventions ; Quitus au Président,
- Affectation du résultat,

CB

GP GB

- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Puis il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les rapports de gestion du Président,
- Les bilans, comptes de résultats et annexes,
- Le texte des résolutions,

Il donne lecture des rapports de Président ci-après intégralement retranscrits.

1 – RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

A – COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **349 721€**.

Nos achats de matières premières et autres approvisionnements apparaissent pour 129 593€, soit 37% de notre chiffre d'affaires.

Nos autres achats et charges externes ressortent à 117 245€ au titre de cet exercice, soit 31,20% de notre chiffre d'affaires.

Les salaires et charges sociales ressortent à 114 412€ soit 32,71% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat d'exploitation est excédentaire de 1 927€.

Après comptabilisation de nos frais financiers d'un montant de 915€, de nos charges exceptionnelles d'un montant de 44 236€, de produits exceptionnels d'un montant de 31 502€, notre résultat net comptable est déficitaire de **11 716€**.

B – CONDITIONS D'EXPLOITATION

Activité

L'exercice est marqué par une légère reprise économique, une maîtrise plus assidue des charges et par conséquent une augmentation de la marge et par la poursuite du désendettement.

D'un point de vue juridique, la procédure judiciaire à l'encontre de QBE, l'assureur du fournisseur Louis François - dont la marchandise avait été déclarée non conforme par la Commission Européenne dans le cadre de la campagne européenne de retrait / rappels produits contaminés à l'Oxyde d'Ethylène en juillet 2021 – s'est soldé par la signature d'un protocole transactionnel de 35 000€ pour un préjudice global de 38 620,70€.

L'exercice voit aussi l'ouverture d'un litige commercial par voie judiciaire contre le fournisseur RHD Labo.

Investissements

Au titre de cet exercice, il n'a pas été réalisé d'investissement majeur :

Projet

Nous avons pour projet d'intégrer une production de produits non saisonniers et non météo dépendants.

Effectif

Au 31 janvier 2024, notre effectif moyen était composé de 3 salariés.

Trésorerie

Ce poste reste très tendu. L'exploitation génère d'importantes charges liées à la mise en place de la stratégie moyen terme. La notion de saisonnalité est également fortement pesante. Les associés parviennent néanmoins à soutenir ce poste.

La succession des crises – Restriction sanitaires Covid et campagne européenne de retrait/rappel des produits contaminés à l'oxyde d'éthylène – a fortement impacté les perspectives de croissance et la situation financière.

Nos clients nous règlent à 45/60 jours.

Nous réglons nos fournisseurs à 30/45 jours.

C – ACTIVITE DE RECHERCHE

Aucune activité de recherche n'a été réalisée au cours dudit exercice.

D – EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

E – EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Les premiers mois confirment la progression de l'activité. De nombreuses opportunités à fort potentiels ont été concrétisées ou sont en cours de finalisation, notamment la signature d'un contrat de 3 ans avec l'enseigne américaine Steak N Shake.

F – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-11 716€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-11 716€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SAS AAG FOOD INTL détient 5% des parts de la Sarl CONVICTION COMMERCIALE Sarl au Capital de 1000€ Siège social : 151, rue de l'Oradou - pavillon 19 - résidence les Charmilles - 63000 Clermont-Ferrand.

AAG FOOD INTL détient 50 parts sociales pour une valeur de 50€

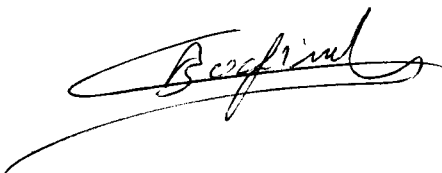
Cette société est à ce jour sous effet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous signalons qu'au titre de cet exercice la SAS AAG FOOD INTL a pris 4% des parts de la SCI BOPI IMMO au Capital de 50000€ Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpillieux – 42000 SAINT-ETIENNE.

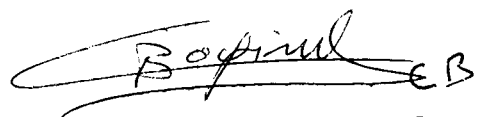
AAG FOOD INTL détient 200 parts sociales pour une valeur de 10€

Nous espérons que les résolutions qui sont soumises à votre suffrage recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LE PRESIDENT
Christian BOGIRAUD



*copie certifiée
conforme
Christian BOGIRAUD*



GB AP

2 – RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

CONVENTION ARTICLE L 227-10

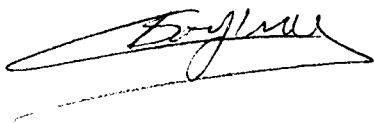
Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous signalons les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce, au cours de l'exercice clos le 31 JANVIER 2024.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Christian BOGIRAUD, n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice au titre de ses fonctions de Président.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

LE PRESIDENT
Christian BOGIRAUD



af CB
GR

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échanges de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux actionnaires et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-11 716€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-11 716€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CB

CB

AP

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la non rémunération de son Président.

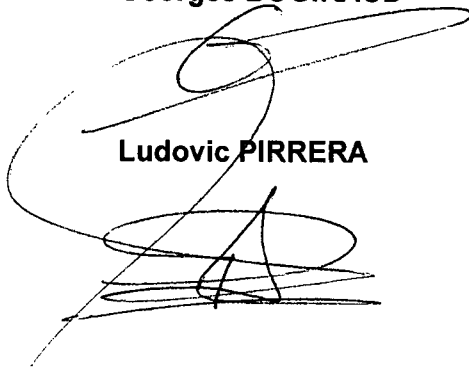
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 13h.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les actionnaires.

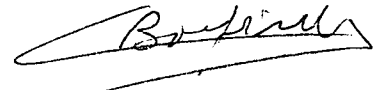
LES ACTIONNAIRES

Georges BOGIRAUD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Ludovic PIRRERA

Christian BOGIRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Bogiraud' with a long horizontal stroke at the end.

Fabienne PALGE

AAG FOOD INTERNATIONAL
S.A.S. au capital de 175 000€
Siège social : 11-13 rue Jean-Claude Verpillieux – 42000 SAINT-ETIENNE
827.933.755 RCS SAINT-ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JANVIER 2025

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à **-11 716€** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : **-11 716€**
-

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende.

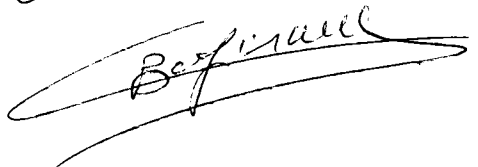
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

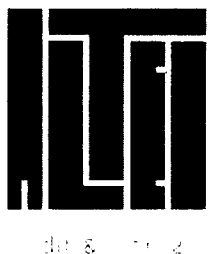
Fait à SAINT-ETIENNE (42)
Le 13 janvier 2025

Certifié conforme par le Président
Christian BOGIRAUD



*copie certifiée
conforme
Christian BOGIRAUD*





Conseils - Accompagnement des Dirigeants
expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Transactions Services - Dues Diligences

SAS AAG FOOD INTERNATIONAL

« L'ABRE A GLACES »

11 Rue Jean-Claude VERPILLEUX
42 100 SAINT-ETIENNE



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024



Audit & Conseils

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'Expert-Comptable, et conformément aux termes de notre lettre de mission nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Société :

AAG FOOD INTERNATIONAL

11 Rue Jean-Claude VERPILLEUX

42 100 SAINT-ETIENNE

relatifs à l'exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

▪ Total du bilan	408 815 €
▪ Chiffre d'affaires	349 721 €
▪ Résultat net comptable	- 11 716 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

COMPTES CERTIFIES CONFORMES
SAINT-ETIENNE du 5 Février 2026

Christian BOGIRAUD
Président
AAG FOOD INTERNATIONAL

Capital de 140 000 €
L'ARBRE A GLACES
11-13, rue Jean-Claude VERPILLEUX
42098 SAINT-ETIENNE cedex 09
Tél. 04 77 33 37 45

Fait à SAINT-ETIENNE

Le 27/09/2024

David DI SILVESTRO
Expert-Comptable

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

11 rue Jean Claude Verpilleux

42100 ST ETIENNE

COMPTES ANNUELS

ALTEO Audit et Conseils

10 Allée des Artilleurs

42000 ST ETIENNE

04.28.70.24.70

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2024 12			Exercice N-1 31/01/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	80 000		80 000	80 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	86 050	82 994	3 056	5 257	2 201-	41. 87-
	Autres immobilisations corporelles	9 159	6 271	2 888	3 413	525-	15. 38-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000		2 000	393	1 607	408. 52
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	408		408		408	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 650		4 650	4 650		
	Total II	182 267	89 265	93 002	93 713	711-	0. 76-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	70 706		70 706	69 452	1 254	1. 81
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	116 650		116 650	115 159	1 491	1. 29
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	44 100		44 100	108 650	64 550-	59. 41-
	Autres créances	82 863		82 863	72 174	10 689	14. 81
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 495		1 495	395	1 100	278. 54
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	315 813		315 813	365 830	50 017-	13. 67-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	498 080	89 265	408 815	459 543	50 728-	11. 04-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/01/2024 12	31/01/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 175 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	175 000	175 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	139 399-	147 382-	7 983	5. 42
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 716-	7 983	19 699-	246. 77-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	23 884	35 601	11 716-	32. 91-
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	81 146	122 896	41 750-	33. 97-
	Concours bancaires courants	25 292	19 081	6 212	32. 55
	Emprunts et dettes financières diverses	133 173	101 637	31 536	31. 03
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 665	74 445	15 220	20. 44
	Dettes fiscales et sociales	55 549	47 106	8 443	17. 92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	104	58 777	58 673-	99. 82-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	384 931	423 942	39 012-	9. 20-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		408 815	459 543	50 728-	11. 04-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

11 rue Jean Claude Verpilleux

42100 ST ETIENNE

DOSSIER FISCAL

ALTEO Audit et Conseils

10 Allée des Artilleurs

42000 ST ETIENNE

04.28.70.24.70

CB

9

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022023	et clos le	31012024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:														Adresse du siège social:															
Société AAG FOOD INTERNATIONAL														11 rue Jean Claude Verpilleux															
SIRET		8	2	7	9	3	3	7	5	5	0	0	0	2	3	42100 ST ETIENNE													
Adresse du principal établissement:														Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

te d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Industrie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	11 634
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ecettes nettes soumises à la contribution 2.50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

ssiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%.

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
L'ÉCO Audit et Conseils 0 Allée des Artilleurs 2000 ST ETIENNE Tél: 04.28.70.24.70				Tél:			
GA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Identité du déclarant:			
				Date:	27/09/2024	Lieu	ST ETIENNE
				Qualité et nom du signataire:		Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné							
Signature				Christian BOGIRAUD			
Camen de conformité fiscale (ECF)							

Désignation de l'entreprise Société AAG FOOD INTERNATIONAL Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 11 rue Jean Claude Verpillieux 42100 ST ETIENNE

Numéro SIRET * 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 0 1 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 0 1 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	80 000	012	80 000	80 000	
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	95 209	030	89 265	5 944	8 670
	Immobilisations financières * (1)	040	7 058	042		7 058	5 043
Total I (5)		044	182 267	048	89 265	93 002	93 713
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	187 355	052		187 355	184 611
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	44 100	070		44 100	108 650
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	82 863	074		82 863	72 174
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 495	086		1 495	395
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	315 813	098		315 813	365 830
Total général (I+II)		110	498 080	112	89 265	408 815	459 543
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		175 000		175 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(139 399)		(147 382)	
	Résultat de l'exercice	136		(11 716)		7 983	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		23 884		35 601	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		106 439		141 977	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		89 665		74 445	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	11	55 549		47 106	
	Comptes courants d'associés	173		133 173		101 637	
	Autres dettes	175		104		58 777	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		384 931		423 942	
	Total général (I + II + III)	180		408 815		459 543	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	31 743	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 015	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL

31/01/2024

Détail des réintégrations diverses		
Amendes & pénalités		82
Total des réintégrations diverses	330	82

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000	402		404		406	80 000	80 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	86 050	442		444		446	86 050	86 050	
	Installations générales agencements divers	450	3 877	452		454		456	3 877	3 877	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 282	472		474		476	5 282	5 282	
Immobilisations financières		480	5 043	482	2 015	484		486	7 058	7 058	
TOTAL		490	180 252	492	2 015	494		496	182 267	182 267	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	80 793	532	2 201	534		536	82 994	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	710	542	388	544		546	1 098	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 036	562	137	564		566	5 173	
TOTAL			570	86 539	572	2 726	574		576	89 265

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 031	652		654	2 031	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 031	682		684	2 031	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	11 634
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	11 634

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 681
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	22 126
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

CB

5

Désignation de l'entreprise : Société AAG FOOD INTERNATIONAL				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/02/2023		et clos le : 31/01/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	3		
dont apprentis			657	1			
dont handicapés			651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	349 271		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	349 271		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	929		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113	4 000		
Variation positive des stocks				111	2 744		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	3 300		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	10 973		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121	160 006		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	50 677		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2 293		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	212 976		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137	147 268
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	147 268		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	349 271	Effectifs au sens de la CVAE *	023 3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence				024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation				186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 11 rue Jean Claude Verpilleux

CODE POSTAL 42100

VILLE ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BOGIRAUD Prénom(s) Christian

Nom d'usage % de détention 48.86 Nb de parts ou actions 855

Naissance : Date 170267 N° Département 26 Commune ST VALLIER Pays FR

Adresse : N° Voie

Code postal 38550 Commune SAINT-MAURICE-L'EXIL Pays France

Titre (2) M Nom de famille BOGIRAUD Prénom(s) Georges

Nom d'usage % de détention 34.29 Nb de parts ou actions 600

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 38550 Commune SAINT-MAURICE-L'EXIL Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 11 rue Jean Claude Verpilleux

CODE POSTAL 42100 VILLE ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PIRRERA Prénom(s) Ludovic

Nom d'usage % de détention 11.43 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 071169 N° Département 42 Commune SAINT-ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 2 Voie Rue André MALRAUX

Code postal 42000 Commune SAINT-ETIENNE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Page 16

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 4

N° SIRET

8 2 7 9 3 3 7 5 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AAG FOOD INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

11 rue Jean Claude Verpilleux

CODE POSTAL

42100

VILLE

ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.